

**Recherche du GREN sur l'Escalade (2009) à propos des tués et exécutés du côté Savoyard.
Livres consultés et passages relevés par E.V. aux archives de Genève, le 11.11.2009**

Nous y avons été accueillis aux Archives avec une extrême disponibilité. Notre recherche sur les morts de l'Escalade du côté de la Savoie en a été enrichie.

A propos des Archives d'État sur l'Escalade

L'attachement des Archives d'État à l'événement de l'Escalade comme fondement d'une conscience nationale se montre régulièrement, soit dans le cercle restreint du personnel, soit à l'égard du public : car même si les Archives d'État ne sont pas associées systématiquement chaque année aux festivités orchestrées par la Compagnie 1602, il faut savoir que l'on trouve dans les archives de la République les documents les plus fondamentaux sur cette nuit mémorable, en commençant par le constat opéré le lendemain matin du 11 décembre 1602 dans le registre du Conseil, jusqu'au traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603, qui mit fin provisoirement aux hostilités.

Est-ce à dire que les Archives d'État possèdent tous les documents ? Dans un numéro de la revue de la Compagnie 1602, Catherine Santschi, archiviste de l'État a fait l'inventaire non seulement des ressources, mais aussi des lacunes constatées dans les séries confiées à sa garde. « Si les séries de correspondance diplomatique, de titres juridiques, de registres du Conseil, de registres de baptêmes et de mariages sont complètes, en revanche on déplore la disparition d'un important registre de justice : celui du Consistoire ; d'un registre des opérations dirigées par le Conseil militaire créé pour l'occasion ; et surtout du mythique " Livre des morts " pour la période de 1600 à 1608, qui contenait donc la liste des citoyens, bourgeois et habitants de Genève tués lors de l'attaque nocturne de la cité. « Qu'un tel volume, qui existait encore à la fin du XVIIIe siècle, ait été soustrait des Archives, démontre à la fois le fétichisme et le manque de sens civique du collectionneur inconnu qui se l'est approprié » , écrivait en 1992, Catherine Santschi. http://etat.geneve.ch/dt/archives/page_precedente-66-2191-940.html

Cette archiviste poursuivait avec cette autre interrogation : « D'autres lacunes, telles que les " trous " dans les inventaires d'armes et de munitions ou dans les comptes de dépenses pour les fortifications à cette époque névralgique, sont plus préoccupantes encore : le budget militaire de Genève était-il si restreint, et la ville était-elle si mal préparée, malgré les avertissements nombreux qu'elle avait reçus ? Ou bien les collectionneurs ont-ils aussi sévi dans ces catégories de documents ? ».

Extraits

La nuit de l'Escalade
Texte Alex Guillot, illustré par Éd. Elzingre.
Genève : Éd. Atar. Corraterie 12.
Exemplaire 1040. Préface de Guillaume Fatio. Impression 191

Restés maîtres du champ de bataille, les Genevois comptèrent, gisant sur le sol, cinquante-quatre ennemis (un plus grand nombre moururent en Savoie des suites de leurs blessures) et ils avaient entre les mains treize prisonniers¹. Que devaient-ils en faire ?

Il y avait parmi eux des gens de la haute noblesse, comme le conte de Sonnaz², cousin germain du Duc de Savoie, le seigneur d'Attignac, de Galiffet et d'autres encore.

¹ On navigue sans cesse, en consultant les ouvrages, entre 13 ou 14 personnes faites prisonnières ou pendues. Même à l'intérieur d'un même ouvrage, comme celui-ci, serait-ce le fait que l'un des exécutés semble n'avoir pas eu sa tête exposée ni son corps jeté au Rhône ?

Leur procès ne traîna pas. La prudence conseillait de leur faire grâce, mais l'indignation populaire était telle que les magistrats durent céder. On ne les traita pas comme belligérants réguliers et dignes d'égards, mais comme voleurs nocturnes et coupables d'effractions sur la ville et les maisons. Malgré leurs titres nobiliaires ou leur qualité d'officiers et de soldats de l'armée ducale, ils furent condamnés à être pendus, comme de vulgaires criminels.

La sentence prononcée le matin du 12 décembre fut exécutée le jour même. À 14 h.30.

Toutes offres de rançons ou requêtes de commutations de peine furent repoussées et le soir même, on pouvait voir 67 têtes — celles des exécutés et des victimes du combat— attachées à des pieux le long du Boulevard de l'Oie.

Le Rhône roulait autant de cadavres décapités sauf Sonnaz, rendu aux instances de la comtesse sa femme, qui mourut de chagrin peu après.

On peut reprocher aux Genevois d'avoir montré dans cette circonstance, une excessive précipitation et une rigueur extrême, et regretter de ne pouvoir enregistrer un acte de clémence qui eut honoré l'esprit chrétien de la République protestante. Mais il faut tenir compte de la rudesse des mœurs et de l'indignation que provoqua dans la ville cette attaque perfide en pleine paix, immédiatement après la mission sournoise et si pacifique d'apparence de M. Rochette.

Il faut aussi considérer que toute miséricorde eut été considérée comme un acte de faiblesse conseillé par la crainte.

Corinne Walker et Berbard Lescaze (dir)
Journal du temps de l'Escalade. Genève et le monde en 1602.
p. 184.

9 ont été faits prisonniers dans la ville.

4 dans une étable non loin des fossés.

Le plus courageux fut Chaffardon, gentilhomme savoyard rousseau, de petite taille, qui fut proche du Duc de Savoie, qui encourageait ses compagnons d'armes ; bien qu'ayant les mains liées, il ôta son bonnet violet, comme pour saluer l'assistance avant de mourir. En revanche le jeune d'Attignac, de belle stature offrait à toute genevoise de l'épouser pour sauver sa vie. Il ne sut que crier au bourreau : «Attends, attends !»

Le dernier pendu, un simple soldat de Seyssel, trouva la force de plaisanter en montant au gibet : «Voilà des autres pendus, voilà mes maîtres, il n'y aura pas danger que je sois pendu un peu plus bas³.

«De Saluce. Histoire militaire du Piémont. I.III. p. 47»
Archive présente dans le livre :
J. Gaberel. (1880). Les Guerres de Genève au XVI–XVII siècles et l'Escalade.
Imprimerie Charles Schichardt. p 223.

Récit de l'Escalade

Genève, à peine rassurée, la populace demanda la mort des prisonniers de guerre. Les magistrats auraient voulu épargner à leurs concitoyens la honte d'une pareille atrocité après une journée aussi glorieuse, mais la multitude égarée porta ses soupçons sur les magistrats eux-mêmes : or, craignant un soulèvement, la mort fut décidée. Le duc envoya pour calmer les Bernois, le secrétaire Carron, mais les raisons que ce député pouvait alléguer n'étaient pas d'un grand poids.

² Sonnaz est écrit parfois sans le «de» ou Sonna. Relevons que de manière générale l'orthographe des noms propre varie d'un document à l'autre. Nous respectons ici l'orthographe des noms cités dans les documents consultés.

³ Le «Cé qu'è lainô» lui consacre le couplet 53

Les Genevois commencèrent des courses, ils saccagèrent des villages. D'Albigny se tenait sur la Défensive.

Voici d'après le Registre du Conseil de Genève, à la date du 12 décembre 1602, les noms de 14 personnes qui furent pendues :

Jacques, fils de Charles Chaffardon, de Saint-Jean d'Arbey, près Chambéry.

François, fils de feu Ayme de Gerbel, seigneur de Sonna.

Pierre, fils de Philibert de Montburon, seigneur d'Attignac, en Bresse.

Donat, fils de François Payant, de Trez en Provence.

Souffre, fils de Bonaventure de Galiffet, de Saint-Laurent, près les Echelles, terre appartenant à Madame Deschamps, qui relève du roy de France.

Anthoine, fils de Laurent de Concière, d'Angrelat en Dauphiné.

Philibert, fils de Laurent Sadou, de Tagninge.

Pierre Vulliens, de Bourg.

Jacque Durand, de Nevers.

Jean Clerc, de Migeveta.

Jacques Bovier, dit le caporal La Lime de Seyssel.

Pierre Mathieu, d'Usez, cardeur.

Jean de Banardi, de Talars en Dauphiné.

Jacques Bouzonnet (ces trois derniers furent trouvés dans des maisons particulières)

Le duc Charles-Emmanuel, dans une lettre au comte de Tounon de la fin décembre 1602, conservée dans les archives du Vatican déplore seulement la perte de ses gentilshommes, qui, blessés, n'ont pu se sauver comme les autres et sont restés exposés aux cruautés des ennemis.

Il cite le capitaine La Tour, Cornage, Attignac et son frère, Sonnaz, Chaffardon et Gruffy. On remarque que quatre d'entre eux ne figurent pas sur la liste du registre du Conseil, à savoir le frère d'Attignac, le capitaine La Tour du Dauphiné, lieutenant d'Albigny ; de Cornage aussi du Dauphiné, cornette de la compagnie de d'Albigny, enfin Gruffy, l'un des fils de Valence, qui avait acquis la seigneurie de Gruffy, en Genevois (*voir document sur l'Escalade de Genève, note de la p.164⁴).

Le Duc était-il inexactement informé ? Ou quelques-uns des condamnés ne donnèrent-ils pas leur vrai nom ? Un récit savoyard de janvier 1603 affirme que ce fut le cas de Gruffy.

⁴ Attention : Cette note est dans le texte et se rapporte à un document auquel l'auteur fait référence, mais dont la référence n'est pas donnée... ou du moins ne l'avons-nous pas repérée dans l'ouvrage.